

CAHIER DES CHARGES

[Guide d'utilisation](#)

1. Actualisation

Etabli le : 15.07.23

Par : Prof. Peter Vollenweider

Remplace la version du :

Motif d'actualisation : Création d'un nouveau poste (Médecin cadre et professeur.e de recherche clinique)

2. Identification du poste

Unité de gestion / Département : Médecine

Unité de base / Service : Médecine Interne

Unité fonctionnelle : MIAD

Intitulé du poste dans l'entité : Médecin cadre et professeur.e de recherche clinique à 80%

N° emploi-type :

Libellé :

Chaîne :

Niveau :

3. Mission générale du poste (description succincte)

1. Assurer le développement d'une recherche clinique selon les axes du plan de développement du service et les missions académiques et d'enseignement associées
2. Assurer une supervision clinique des patients hospitalisés dans le Service de médecine interne.
3. Participation à la gestion du service.
- 4.
- 5.

4. Conduite : ETP directement subordonné-s

☒ Cf. Organigramme

☐ Non

☒ Oui : chefs de cliniques et médecins assistants.

5. Mode de remplacement prévu, en cas d'absence du titulaire

☐ Non

☒ Oui : Un médecin adjoint ou un autre médecin associé

6. Missions et activités

1. Assurer le développement d'une recherche clinique selon les axes du plan de développement du service et les missions académiques et d'enseignement associées

60%

Assurer le développement d'une recherche clinique dans la qualité des soins (ex Smarter Medicine, Qualité et sécurité etc.) ou de protocoles d'investigations cliniques de manière autonome ou en interaction avec d'autres cadres du service et/ou dans le cadre de collaborations nationales et internationales

Assurer l'obtention de financements de recherche expertisés (Type FNS, Fondation Leenards)

Assurer la supervision de travaux de masters FBM et de thèses MD/MD PhD dans le service de médecine interne

Encadre les étudiants, médecins assistant.es et chef.fes de clinique du service dans des projets d'amélioration, de qualité, de l'efficience et de recherche.

Participation à l'enseignement pré-grade de notre faculté (Cours blocs, ELM, encadrement des stagiaires M3)

Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine :

Les professeur-e-s ordinaires et associé-e-s rattaché-e-s à la Section des sciences cliniques prennent part à l'enseignement pré-gradué de la Faculté selon les besoins du Service, de l'Ecole de médecine et de l'Ecole de biologie. Elles/ils participent jusqu'à concurrence de 50 heures effectives par an à l'enseignement structuré (cours ex cathedra, enseignement en petits groupes, etc.) et à la direction de travaux de maîtrise. Elles/ils peuvent être amené-e-s à participer à des tâches d'organisation de l'enseignement.

Concernant l'Ecole doctorale, elle/il peut être amené-e à diriger des thèses et peut être sollicité-e pour participer à des comités/jurys de thèse – en tant que président-e et/ou expert-e. En fonction des besoins, elle/il prend une part active aux programmes doctoraux (enseignements de troisième cycle).

Processus d'évaluation qualité de l'enseignement :

L'enseignant-e fait l'objet d'un processus d'évaluation individuelle au moins une fois lors d'un mandat de six ans, reposant sur plusieurs critères :

- compétences pédagogiques ;
- adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement « Profiles »);
- qualité des supports de cours/soutiens d'apprentissage (« textbooks », articles) ;
- satisfaction des étudiants et autres participants aux cours.

Lors de son premier mandat, l'enseignant-e est soumis à une période probatoire de 4 ans (exception : la nomination suite à une promotion ou une titularisation). Etant donné que son évaluation par le Décanat aura lieu au début de la 3e année, elle/il devra s'assurer que son enseignement soit évalué par les étudiants au moins 1 fois pendant les 2 premières années.

Pour les mandats suivants (d'une durée de 6 ans), son évaluation par le Décanat aura lieu au début de la 5e année et l'enseignant-e devra s'assurer que son enseignement soit évalué par les étudiants au moins 1 fois pendant les 4 premières années.

2. Assurer une supervision clinique des patients hospitalisés dans le Service de médecine interne.

15%

Responsable de l'application des aspects diagnostiques, thérapeutiques appropriés correspondant à l'état de l'art et dans le respect des directives institutionnelles.

Responsable de la qualité et de la continuité des soins prodigués aux patients et informe le chef de service de toute déviation de ces principes.

Assurer la respect de la déontologie médicale dans le service

Responsable de la supervision des chefs de clinique, médecins assistants et stagiaires dans les secteurs/unités du service selon attribution

3. Participation à la gestion du service.	5%
Participer aux choix des collaborateurs du service (comission d'engagement, commission du House Staff, commission planification de carrière).	
Répondante (avec l'équipe qualité et sécurité) du suivi des RECI, des actions qui en découlent.	
Veiller au développement des subordonné.es en fixant des objectifs, en procédant à leur évaluation, en définissant le plan de formation, en favorisant le perfectionnement (Parrainage)	

4.	%

5.	%

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées au titulaire

8. Exigences requises	
8.1. Formation de base	
Titre	
Diplôme de médecin (ou équivalent reconnu MEBEKO) et titre de spécialiste ISFM (ou équivalent reconnu MEBEKO) en médecine interne/générale	☒ Exigé ☐ Souhaité
Doctorat en médecine MD ou MD-PhD	☒ Exigé ☐ Souhaité
8.2. Formation complémentaire	
Titre	
Connaissances approfondies du milieu hospitalier et universitaire, ainsi qu'une expérience comme médecin cadre universitaire (min 5 ans), de travail en équipe et en réseau et en recherche clinique.	☒ Exigé ☐ Souhaité
Savoirs académiques de rang professoral avec pratique confirmée en matière d'enseignement	☒ Exigé

universitaire et capacité à mettre sur pied des programmes de recherche clinique susceptibles d'être soutenus par des fonds externes expertisés	☐ Souhaité
---	-----------------------------------

8.3. Expérience professionnelle	
Domaine	Nbre d'années
Expérience acquise dans la recherche clinique et en qualité des soins	4 ans
	ans

8.4. Connaissances et capacités particulières	
Domaine	
	☐ Exigé ☐ Souhaité
	☐ Exigé ☐ Souhaité

9. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)
Participe aux piquets des médecins cadres du Service de Médecine Interne

10. Signatures	
L'autorité d'engagement. Date : Nom et prénom : Vollenweider Peter Signature :	L'autorité fonctionnelle. Date : Nom et prénom : Signature :
Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges. Date : Nom et prénom : Signature :	

CAHIER DES CHARGES



Le **CAHIER DES CHARGES** permet de définir le contenu du poste au travers de :

- la mission générale du poste ;
- la conduite ;
- le mode de remplacement prévu ;
- les missions et activités ;
- les tâches particulières attribuées au titulaire ;
- la formation requise ;
- l'expérience souhaitée ;
- les connaissances et capacités particulières ;
- les astreintes particulières.

Les responsabilités attribuées à un poste sont permanentes. Sur délégation de l'autorité d'engagement, il appartient au/à la responsable direct-e de s'assurer :

- qu'un cahier des charges du poste existe ;
- qu'il décrive le poste tel qu'il est dans la réalité ;
- qu'il soit modifié et adapté en fonction de l'évolution du poste et des changements dans l'organisation de l'entité.

Par sa signature, l'autorité d'engagement valide la raison d'être du poste au regard des missions de l'entité, ainsi que le contenu, les exigences et attentes qui en découlent.

Le/la titulaire, par sa signature, atteste avoir pris connaissance du contenu du poste pour lequel il/elle a été recruté-e ou dans lequel il/elle est engagé-e. Il/elle s'engage ainsi à assurer les missions décrites et peut être amené-e à effectuer d'autres tâches, en principe ponctuellement, selon les besoins du service et les demandes de ses supérieurs.

Toute modification du cahier des charges doit être soumise à l'approbation de l'autorité d'engagement.



Saisie et impression des informations

Le document est protégé contre les modifications, à l'exception des champs de formulaire

Pour se déplacer d'un champ à l'autre, utiliser les flèches du clavier → ← ↑ ↓ ou la souris

Pour la saisie d'une date, respecter le format jj.mm.aa

Tous les champs comportent une aide ou une remarque accessible par la touche clavier **F1**

Chaque mission du poste inscrite à la rubrique 3 se reporte automatiquement dans le champ de la rubrique 6 approprié dès lors que vous poursuivez la saisie dans le champ suivant avec les touches → ou ↓

Sélection pour l'impression complète du formulaire (excepté cette page) :

Pages : s1-s8

 [Retour vers la page 1](#)